



Retraits frauduleux et remboursement limité

Par **VEYRA**, le **19/08/2014** à **16:36**

Bonjour

Suite à des retraits frauduleux (34 euros mensuels depuis juillet 2013 - soit 10 mois), je l'ai signalé à ma banque (CA-CE) dès que je m'en suis aperçu :

-> avril 2014 : opposition CB,

-> juillet 2014 : dossier déclaration de fraude + main courante.

Seulement 3 échéances ont été remboursées sur l'ensemble par mon prestataire de services de paiement. Est-ce normal ?

Non satisfait, j'ai envoyé une lettre recommandée à ma banque - le 24/07 en mentionnant l'article L. 133-24 du Code monétaire et financier, en vue du remboursement intégral de tous les prélèvements frauduleux (10x34 €).

Mais à ce jour, rien de nouveau.

Que faire pour obtenir le remboursement en totalité ?

Merci, Cdt.